



PROCES-VERBAL
DE
L'ASSEMBLEE GENERALE
COMPLEMENTAIRE



PARIS/CNOSF
SAMEDI 18 JUILLET 2009

ADOPTÉ PAR LA 70ÈME ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DE LA FFVB
SAINT DIE DES VOSGES LES 4 ET 5 JUIN 2010

LIGUES REGIONALES

**Il s'agit des délégués et du nombre de voix attribué
en fonction du nombre d'adhésions/ clubs de chaque ligue**

ALSACE (154 voix)

M. Patrick KURTZ	(T)	52 voix
M. André TROESCH	(T)	51 voix
Mme Isabelle BROGLY	(T)	51 voix
M. Georges MEYER	(S)	
M. Eric ADAM	(S)	

AQUITAINE (184 voix)

M. Yves LABROUSSE	(T)	62 voix
M. Noël RENAUDAT	(T)	61 voix
M. William VANDELANNOOTE	(SV)	61 voix

AUVERGNE (50 voix)

M. Pascal CAUMEL	(T)	25 voix
M. Jean-Charles SIMON	(T)	25 voix

BOURGOGNE (74 voix)

M. Alain AUGÉY	(T)	25 voix
Mme Eugénie DESPEGHEL	(T)	25 voix
Mme Marie-Anne DEMPTOS	(T)	24 voix

BRETAGNE (280 voix)

M. Daniel KARBOVIAC	(T)	94 voix
M. Daniel LAMIRAND	(T)	93 voix
M. Pierrick HAMON	(T)	93 voix

CENTRE (93 voix)

Mme Florence BAIGNET	(T)	47 voix
M. Michel MARTIN-DOUYAT	(T)	46 voix

CHAMPAGNE-ARDENNE (28 voix)

Mme Christine DANCOT	(T)	14 voix
M. Serge CORVISIER	(T)	14 voix

CORSE (23 voix)

M. Antoine MARCAGGI	(T)	12 voix
M. François TORTOS	(SV)	11 voix

COTE D'AZUR (160 voix)

M. Alain MORILLO	(T)	54 voix
M. Eric TANGUY	(T)	53 voix
M. Eric CHASSAGNARD	(T)	53 voix

FLANDRES (235 voix)

M. Didier DECONNINCK	(T)	79 voix
M. Jean Pierre COISNE	(T)	78 voix
M. P-Yves VANALDERWELT	(T)	78 voix

FRANCHE-COMTE (14 voix)

M. Philippe SOVANT	(SV)	14 voix
--------------------	------	---------

GADELOUPE (38 voix)

M. Tony OZIER-LAFONTAINE	(T)	38 voix
--------------------------	-----	---------

GUYANE (Non représentée)

ILE DE FRANCE (584 voix)

M. Jean-Louis LARZUL	(T)	195 voix
M. Philippe VENDRAMINI	(T)	195 voix
M. Alain DE FABRY	(SV)	194 voix
M. François FOCARD	(S)	
M. Daniel BARTIER	(S)	
M. Stéphane JUAN		
M. Georges LOISNEL		
M. Lucien MOUGIN		

LES ILES DU NORD (Non représentée)

LANGUEDOC-ROUSSILLON (191 voix)

M. Jean-Pierre MELJAC	(T)	64 voix
M. Didier CHENOUN	(SV)	64 voix
M. Jean-Pierre COURBON	(SV)	63 voix

LA REUNION (68 voix)

Mme Lucie BAWEDIN	(T)	68 voix
-------------------	-----	---------

LIMOUSIN (Non Représentée)

LORRAINE (141 voix)

M. Jean Claude BOUR	(T)	47 voix
M. Jacques BICHAT	(T)	47 voix
M. Albert CHARPENTIER	(T)	47 voix

MARTINIQUE (Non représentée)

MAYOTTE (Représentée par la Ligue de la Réunion – 50 voix)

MIDI-PYRENEES (Non représentée)

BASSE-NORMANDIE (70 voix)

Mme Nathalie VALLOGNES	(T)	35 voix
M. Christophe ROHEE	(T)	35 voix

HAUTE-NORMANDIE (74 voix)

M. Jean-Paul DUBIER	(T)	25 voix
M. François DESHAYES	(T)	25 voix
M. Alain BUISSON	(T)	24 voix
M. Georges FROUIN	(S)	
M. Cédric DUPUIS	(S)	

NOUVELLE-CALEDONIE (Non représentée)

PAYS DE LA LOIRE (277 voix)

M. Jean Michel QUENTIN	(T)	93 voix
M. Christian RETAILLEAU	(T)	92 voix
M. Eric HEURTEBIZE	(T)	92 voix

PICARDIE (91 voix)

M. Jean-Louis VANHERPE	(T)	46 voix
M. Frédéric BRINGAND	(T)	45 voix

POITOU-CHARENTES (112 voix)

M. Didier SAPIN-GUILBARD	(T)	56 voix
M. Jacques DESCHAMPS	(T)	56 voix

PROVENCE (152 voix)

M. Robert FLANDIN	(T)	51 voix
M. Alain ARIA	(T)	51 voix
Mme Christine MOURADIAN	(T)	50 voix

RHONE-ALPES (312 voix)

Melle Sylvie PICARD	(T)	78 voix
Mme Véronique FRELAT	(T)	78 voix
Mme Christiane HOUSSE	(T)	78 voix
M. Haikel BEN HELLAL	(T)	78 voix

ST PIERRE ET MIQUELON (Non Représentée)

WALLIS ET FUTUNA (Non Représentée)

COMITE DIRECTEUR FEDERAL

COMITE DIRECTEUR FEDERAL :

Bureau Exécutif

M. Serge DELOUTRE, Mme Valérie DELOUTRE, M. Maurice BOISSEAU, M. Pierre JEANROT, Mme Laurence LACHAISE, M. Olivier SERRE

Membres

M. Christian ALBE, Mme Lucie BAWEDIN, Mme Monique BRUGIER, M. Didier CHENOUN, M. Claude GANGLOFF, M. Alain GRIGUER, Mme Danielle MARY, M. Jacques MOREAU, M. Gil PELLAN

III) AUTRES PRESENCES :

M. Christian LADAME	Représentant le Groupe Generali
M. Roger GONELLE	Représentant M. Jean-Paul ALORO, Président de la LNV
M. André LECLERCQ	Vice Président du CNOSEF, Membre du Conseil d'Administration de la FIVB
Melle Annie PEYTAVIN	Membre de la Commission Médicale de la FIVB
M. Georges GUILLET	Président de la Commission Electorale/Assemblée Générale
M. René CORNIC	Membre de la Commission Electorale/Assemblée Générale
Melle Juliette FABIS	Membre de la Commission Electorale/Assemblée Générale
M. Daniel MURAIL	Président de la CCSR
M. Hervé GOLFETTO	Président de la CCF
M. Stéphane TOSON	Président de la CDLAD 1 ^{ère} instance
Mme Aline GEMISE-FAREAU	Présidente de la CC Beach Volley
M. Jean Jacques KOENIG	Membre de l'AIFVB
M. Jean Marie SCHMITT	Directeur Technique National
M. Mickaël NAYROLE	Adjoint au Directeur Technique National (assiste en partie)
Melle Sylvie PROUVE	Secrétaire de Direction
Melle Florence BLANCHARD	Juriste
Melle Chrystèle SIBILLA	Directrice de l'évènementielle
Mme Mauricia BENON	Comptable (assiste en partie)

Samedi 18 juillet 2009

Ouverture de l'Assemblée Générale à 10H20 par le Président, Serge DELOUTRE qui donne parole à M. Georges GUILLET, Président de la Commission de Surveillance des Opérations Electorales et des Assemblées Générales (CSOEAG).

M. Georges GUILLET informe l'Assemblée Générale sur les chiffres suivants :

23 Ligues présentes sur 32

3275 voix représentées

Majorité 1638 voix (Aquitaine 2 représentants ; Picardie : 1 représentant – Bourgogne : absente)

Mayotte : un pouvoir est donné à la Ligue de La Réunion

62 délégués présents

Puis, Le Président, Serge DELOUTRE effectue des précisions sur la présentation des documents financiers. Les votes portent pour la saison et non sur l'olympiade.

Puis, il relate les chiffres de la Convention d'Objectifs.

Il évoque les retours négatifs émanant des ligues et souhaite rester ouvert à toute discussion.

Sur la conduite de la séance, il sera directif sur la tenue de l'ordre du jour.

Il donne des nouvelles de l'état de santé de M. GLAIVE, Vice-Président, Chargé du Haut-Niveau.

Puis, le Président donne la parole à M. BOISSEAU qui fait état de l'ordre du jour. Il relate la tenue de l'Assemblée Générale Complémentaire en faisant état du mail du Ministère et notamment la ratification du Procès-Verbal de l'Assemblée Générale de Grenoble des 5 et 6 juin 2009.

Avant de passer sur l'adoption du Procès-Verbal de la 69^{ème} Assemblée Générale de Grenoble, il fait état du contrat d'assurances de la FFVB et informe les congressistes de la présence de M. Christian LADAME du Groupe Generali.

Adoption du PV de la 69^{ème} AG de Grenoble

Interventions :

M. RENAUDAT (Aquitaine)/M. LARZUL (Ile de France) interviennent sur le vote du Procès-Verbal de l'Assemblée Générale Elective qui s'est tenu à Orly le 6 septembre 2008. Ils souhaitent que ce Procès-Verbal soit détaillé en fonction des propositions de Grenoble et selon les interventions effectuées en séance.

M. KURTZ (Alsace) intervient sur les questions financières évoquées à l'Assemblée Générale de Grenoble où il n'a encore pas eu de réponse et il rejoint l'intervention de M. LARZUL. Concernant le courrier du Ministère sur l'Assemblée Générale complémentaire, il est surpris ayant eu des informations contraires selon d'autres sources.

M. BOISSEAU (Secrétaire Général) souhaite faire le prolongement de l'Assemblée Générale de Grenoble. Il indique notamment qu'après interrogations auprès du Ministère, la FFVB n'a pas voulu prendre de risque de tenir cette assemblée le 4 juillet.

Il remercie notamment le Personnel Fédéral sur l'élaboration du Procès-Verbal.

Concernant les interventions, la remarque de M. LARZUL sera prise en compte.

M. DELOUTRE (Président) propose avant de diffuser le Procès-Verbal de soumettre les interventions aux intervenants.

M. VENDRAMINI (Ile de France) revient sur le Procès-Verbal de l'Assemblée Générale Elective du 06/09/08 et mentionne qu'il ne peut pas être voté en l'état.

M. KARBOVIAC (Bretagne) indique qu'il ne votera pas ce Procès-Verbal tant que les différentes interventions des délégués n'apparaîtront pas.

A titre d'exemple, il cite son intervention sur les problèmes d'assurance, au cours de laquelle il avait notamment attiré l'attention de l'assemblée sur l'obligation faite par le Code du Sport de donner les informations (garanties, coût) au licencié avant que celui-ci ne signe sa licence. La procédure actuelle ne respecte pas scrupuleusement cette information, le bordereau d'adhésion ne donnant pas toutes les indications voulues. Il n'est par ailleurs fait état sur ce bordereau que de la Responsabilité Civile alors que l'assurance couvre aussi les garanties individuelles Accident.

M. DELOUTRE (Président) indique que ce point sera traité plus tard. Il acte la situation des interventions et propose de passer au vote.

M. DUBIER (Haute-Normandie) souhaite que la modification portant sur son prénom et sa ligue soit effectuée.

Procès-Verbal de l'Assemblée Générale de Grenoble des 5 et 6 juin 2009 (cf annexe 1).

<u>Résultat du Vote</u>	
<u>Procès-Verbal de la 69^{ème} Assemblée Générale de Grenoble les 5 et 6 juin 2009</u>	
Nombre de voix inscrites :	3758 voix
Nombre de voix représentées :	3325 voix
Ligues non présentes dans la salle :	/
Nombre de délégués présents :	55 délégués
Majorité requise:	1662 voix
Ligues présentes :	23/32
Ligue représentée :	1 (Mayotte – pouvoir donné à la Ligue de la Réunion)
Ligues non présentes :	(Aquitaine (61 voix) - Bourgogne (24 voix) - Guyane – Iles du Nord - Limousin – Martinique – Midi-Pyrénées – Nouvelle-Calédonie – Picardie (45 voix) - St Pierre et Miquelon - Wallis et Futuna)
<u>Pour :</u>	1231 voix Auvergne (50 voix) – Bourgogne (50 voix) – Centre (93 voix) – Guadeloupe (38 voix) – Languedoc-Roussillon (191 voix) - La Réunion (68 voix) – Mayotte (50 voix) – Pays de la Loire (277 voix) – Provence (102 voix) – Rhône-Alpes (312 voix)
<u>Contre :</u>	1149 voix Aquitaine (62 voix) – Bretagne (280 voix) - Champagne-Ardenne (14 voix) - Corse (23 voix) - Ile de France (584 voix) – Haute-Normandie (74 voix) – Poitou-Charentes (112 voix) –
<u>Abstentions :</u>	945 voix - Alsace (154 voix) - Aquitaine (61 voix) - Champagne-Ardenne (14 voix) – Côte d'Azur (160 voix) – Flandres (235 voix) – Franche-Comté (14 voix) – Lorraine (141 voix) – Basse- Normandie (70 voix) – Picardie (46 voix) – Provence (50 voix)
→ <u>Proposition adoptée à la majorité relative</u>	

Puis, M. BOISSEAU (Secrétaire Général) informe l'Assemblée Générale du renouvellement de mandat du Commissaire aux Comptes avec une modification apportée sur le nom de la suppléante. Il indique qu'un

vote de personnes est un vote à bulletins secrets. Néanmoins, l'Assemblée Générale souhaite effectuer un vote à mains levées.

Renouvellement de mandat du Commissaire aux Comptes.

IFEA ILE DE FRANCE - EXPERTISE & AUDIT

Société d'Expertise Comptable inscrite au Tableau de l'Ordre de la Région Paris Ile de France
Société de Commissariat aux Comptes inscrite à la Compagnie de Versailles.

Jocelyne MAHIEU
Expert comptable
Commissaire aux Comptes

06 Juin 2009 938

Fédération Française de Volley-Ball
17, rue Georges Clémenceau
94607 CHOISY LE ROI CEDEX

Saint-Leu-la-Forêt, le 30 Juin 2009

A l'attention de Monsieur S. DELOUTRE


Monsieur le Président,

Vous avez bien voulu proposer le renouvellement de notre mandat de commissaire aux comptes titulaire de la FEDERATION FRANCAISE DE VOLLTY-BALL lors de l'Assemblée Générale annuelle de votre Société qui se tiendra le 18 juillet 2009.

Nous vous remercions et vous confirmons notre accord pour accepter ce nouveau mandat.

Par ailleurs, nous vous proposons de nommer Madame Laurence POINT, en qualité de commissaire aux comptes suppléant en remplacement de Monsieur Raymond BAUMAN, décédé.

Nous vous remercions de votre confiance et vous prions d'agréer, Monsieur le Président, nos salutations distinguées.



Jocelyne MAHIEU

BUREAUX ET SIÈGE SOCIAL : 44, avenue du Parc - 95320 Saint-Leu-la-Forêt
Tél. : 01.34.18.02.95 - Fax : 01.34.18.07.81 - Email : ifeain@wanadoo.fr
S.A.R.L au Capital de 17.000 € - Siret : 756 098 112 00001 - Code APE 6920 Z - N° SIRET : FR 22 294 098 112 00001

Résultat du Vote

Renouvellement du mandat du Commissaire aux Comptes selon la proposition ci-dessus

Nombre de voix inscrites : 3758 voix
Nombre de voix représentées : **3325 voix**
Ligues non présentes dans la salle : /
Nombre de délégués présents : 55 délégués
Majorité requise: 1662 voix
Ligues présentes : 23/32
Ligue représentée : 1 (Mayotte – pouvoir donné à la Ligue de la Réunion)
Ligues non présentes : (Aquitaine (61 voix) - Bourgogne (24 voix) - Guyane – Iles du Nord - Limousin – Martinique – Midi-Pyrénées – Nouvelle-Calédonie – Picardie (45 voix) - St Pierre et Miquelon - Wallis et Futuna)

Pour : **3325 voix**
Alsace (154 voix) – Aquitaine (123 voix) – Auvergne (50 voix) – Bourgogne (50 voix) – Bretagne (280 voix) - Centre (93 voix) – Champagne-Ardenne (28 voix) – Corse (23 voix) – Côte d’Azur (160 voix) – Flandres (235 voix) – Franche-Comté (14 voix) – Guadeloupe (38 voix) – Ile de France (584 voix) – Languedoc-Roussillon (191 voix) – La Réunion (68 voix) – Lorraine (141 voix) – Mayotte (50 voix) – Basse-Normandie (70 voix) – Haute-Normandie (74 voix) – Pays de la Loire (277 voix) – Picardie (46 voix) – Poitou-Charentes (112 voix) – Provence (152 voix) – Rhône-Alpes (312 voix)

Contre : /

Abstentions : /

➔ **Proposition adoptée à l’unanimité**

Puis, le Président Serge DELOUTRE invite à la tribune le Président de la CCF, M. Hervé GOLFETTO.

Le Président, Serge DELOUTRE présente les nouvelles propositions ayant trait à la tarification en mentionnant que pour les moins de 23 ans, il n’y a pas de proposition d’augmentation.

Tarification 2009/2010 – Redevances - Amendes et Droits (cf annexes 2 et 3).

Interventions :

M. LAMIRAND (Bretagne) intervient sur les nouveaux éléments des tarifs Beach

M. MORILLO (Côte d’Azur) souhaite avoir un complément d’informations sur les 4 règlements des redevances.

M. BOISSEAU (Secrétaire Général) fait état de la situation actuelle des règlements reçus à la Fédération. 5 clubs ayant des dettes n’ont pas réglé, 2 clubs dont 1 en liquidation judiciaire et un qui conteste les sommes.

Puis, il rappelle que la dette des clubs s’élevait à 200 000 euros ; après le 2^{ème} courrier, la dette est de 58000 euros. Il évoque les difficultés de fin de trésorerie de fin de saison. Il affirme que pour les clubs nationaux qui ne seront pas en règle, les engagements ne seront pas pris en compte. Pour les clubs régionaux, la Fédération a apuré la dette (saison 2005/2006 et 2006/2007). Une information sera donnée aux ligues pour les clubs qui seront bloqués au niveau des engagements.

M. DELOUTRE (Président) revient sur le règlement des redevances effectué en 4 versements.

M. CHARPENTIER (Lorraine) intervient sur les différents envois ayant trait aux documents financiers des 24 juin puis 2 juillet mentionnés sur les documents distribués en séance.

M. DELOUTRE (Président) effectue la précision.

M. KARBOVIAC (Bretagne) intervient sur les rétrocessions financières en faveur des Ligues, des Comités (création de licence « Détente » et « Découverte ») et en faveur des clubs pour la création de licence Compétitives Volley Ball supplémentaires. Il rappelle ce qui avait été proposé à la réunion financière de Lyon.

M. JEANROT (Vice-Président, Chargé des Finances) effectue une précision sur ces créations de licences et sur les applications des ristournes qui viennent d'être évoquées.

M. RENAUDAT (Aquitaine) souhaite avoir une précision sur le vote (vote global ou uniquement sur la tarification).

M. KURTZ (Alsace) intervient sur l'augmentation de la licence de 7,7%.

M. VENDRAMINI (Ile de France) trouve que les votes des tarifs avant le vote du budget sont inversés. Selon les nouveaux documents, les interventions de Grenoble ne sont pas relatées. Il souhaite qu'on évoque le budget avant la tarification.

M. DELOUTRE (Président) mentionne que cela ne pose pas de problème.

M. MORILLO (Côte d'Azur) est surpris de la non présence du Trésorier Général.

M. DELOUTRE (Président) a fait une omission. Il excuse l'absence du Trésorier et Trésorière Adjointe. Il présente un aménagement du secteur financier à la Fédération. En raison de l'indisponibilité du Trésorier Général, le fonctionnement était ralenti et par conséquent la Commission Financière avait été sollicitée. La réforme proposée : partie politique et partie technique. 2 agents comptables compétents accompagnés par la Commissaire aux Comptes. A compter du 1^{er} septembre, arrivée du Directeur Administratif et Financier avec 2 axes prioritaires, responsable des axes financiers et responsable des ressources humaines. Un rendez vous est pris avec le Cabinet Comptable pour une présence régulière. Sur la partie politique, un Trésorier et une adjointe, puis nomination d'un Vice Président, Chargé des finances : P. JEANROT. Il indique qu'à compter du mois de Septembre, les Présidents de Ligue auront les engagements de dépenses régulièrement.

M. CHARPENTIER (Lorraine) rappelle que, suite à ces différentes interventions par rapport aux finances, il n'a toujours pas eu de réponse.

M. DELOUTRE (Président) intervient sur la partie provisions acté en Comité Directeur Fédéral le matin.

M. GOLFETTO (Président de la CCF) intervient sur la partie provisions des congés payés effectuée par le Cabinet Devirgille et le Commissaire aux Comptes. Cette augmentation est relative aux sujétions de la Direction Technique National et aux RTT.

M. DELOUTRE (Président) intervient sur la partie assurance qui apparaît sur les produits et non dans les charges.

M. KURTZ (Alsace) ne reviendra pas sur les questions posées à Grenoble dont il n'a toujours pas eu de réponses. Il revient sur la tarification.

M. KARBOVIAC (Bretagne) souhaite avoir des explications sur l'écart entre le coût de l'assurance annoncé, selon les informations dont il dispose, par l'assureur soit 1,25 euro et la somme facturée au licencié soit 2,44 euros.

M. ALBE (Administrateur Fédéral) effectue une précision en mentionnant que l'impression Generali passe dans le compte Imprimés et non assurances.

M. GOLFETTO (Président de la CCF) affirme que sur les recettes, une écriture est mal passée.

M. KARBOVIAC (Bretagne) prend note que le prévisionnel sera rectifié en conséquence. Si l'on se fie aux chiffres figurant sur les documents budgétaires, la revue fédérale rapporte a priori de l'argent. Il demande si cela est bien exact. Il semble également que le bilan entre la redevance versée par les clubs nationaux et le coût des championnats supporté par la Fédération est positif.

M. PELLAN (Administrateur Fédéral) souhaite que le réalisé corresponde à ce qui a été prévu.

M. DELOUTRE (Président) indique que la Fédération est proche des chiffres annoncés.

M. KARBOVIAC (Bretagne) remarque l'effort effectué sur la présentation du budget mais trouve que cela n'est pas suffisant. Il évoque de nouveau les bilans financiers de la revue et des championnats nationaux.

M. DELOUTRE (Président) indique que le solde positif de la fédération sera remis dans le fonctionnement. Par ailleurs, il invite les Présidents de ligues à venir consulter les comptes à la Fédération.

M. KARBOVIAC (Bretagne) prend acte de la confirmation par le Président de la Fédération qu'il y a un excédent financier aussi bien pour la revue que pour les championnats nationaux

M. LARZUL (Ile de France) se demande si la Fédération doit diminuer certaines opérations. Le solde est positif pour la Fédération, les clubs et licenciés alimentent d'autres secteurs. *« Est-ce qu'on continue d'augmenter les charges sur certains secteurs, il n'existe pas de ressources actuelles ».*

M. DELOUTRE (Président) répond : Le haut-niveau évolue peu. Le secteur développement évolue davantage. On souhaite une politique événementielle. A partir du 1er août, une société sera en charge de prospecter la revue et le site internet. La société HAVAS souhaite être partenaire de la Fédération du Volley-Ball Féminin. Pour le Beach Volley : faire autrement. Des appels d'offres ont été effectués. Réduire les coûts en matière du Beach. Nouveau partenaire, la société Wilson. Ces données ne figurent pas dans le prévisionnel.

M. SAPIN GUILBARD (Poitou Charentes) trouve que le club, le comité sont étouffés. L'augmentation de 2 euros lui semble excessive, une enveloppe allouée serait envisageable.

M. DELOUTRE (Président) est très favorable à la décentralisation, à très court terme, il souhaite que les ligues gèrent leur budget. Il souhaite que les ligues se responsabilisent davantage.

M. VENDRAMINI (Ile de France) regrette que la nouvelle équipe ne présente pas un budget avec les volontés actuelles de développement. Il revient sur le déficit à combler évoqué à Lyon. Cela est intégré dans les dépenses mais ce sont des recettes qui devraient être ponctuelles.

M. DELOUTRE (Président) indique qu'il a préféré prendre une mesure globale.

M. KURTZ (Alsace) rejoint l'intervention de M. VENDRAMINI. Il trouve difficile de voter globalement les 3 documents.

M. DELOUTRE (Président) indique qu'il ne peut satisfaire toutes les demandes.

M. DUBIER (Haute-Normandie) reconnaît n'avoir plus confiance sur les augmentations effectuées. Il demande de ne pas augmenter les licences et demande à l'équipe de fonctionner jusqu'à la prochaine Assemblée Générale.

M. DELOUTRE (Président) indique que dans les documents présentés, il a eu l'imprudence de mettre les recettes.

M. ALBE (Administrateur Fédéral) intervient sur les 600 000 euros ; les affiliations ont été baissées ainsi que les mutations pour les joueurs régionaux, donc augmentation de 3 euros et non 6 euros.

M. CHASSAGNARD (Côte Azur) : se demande quel budget est mis le vote.

M. FLANDIN (Membre du Bureau Exécutif) : précise qu'à partir de fin septembre, les états analytiques détaillés pour éléments de suivi donneront une position réelle des dépenses.

Interventions dans la salle sur le déroulé du vote, vote budget, ou vote tarification ou inversement ?

M. KURTZ (Alsace) intervient sur le vote des tarifs en amont équivalent au vote des recettes du budget.

Le vote du Budget est souhaité par le Président, Serge DELOUTRE.

Résultat du Vote portant sur le budget – 1ère proposition (cf annexes 4)

Nombre de voix inscrites :	3758 voix
Nombre de voix représentées :	3325 voix
Ligues non présentes dans la salle :	/
Nombre de délégués présents :	55 délégués
Majorité requise:	1662 voix
Ligues présentes :	23/32
Ligue représentée :	1 (Mayotte – pouvoir donné à la Ligue de la Réunion)
Ligues non présentes :	(Aquitaine (61 voix) - Bourgogne (24 voix) - Guyane – Iles du Nord - Limousin – Martinique – Midi-Pyrénées – Nouvelle-Calédonie – Picardie (45 voix) - St Pierre et Miquelon - Wallis et Futuna)

Pour : **1352 voix**
Aquitaine (61 voix) – Auvergne (50 voix) – Bourgogne (50 voix) – Centre (93 voix) –
Champagne-Ardenne (14 voix) – Guadeloupe (38 voix) – Languedoc-Roussillon (191 voix) –
La Réunion (68 voix) – Mayotte (50 voix) – Pays de la Loire (277 voix) – Picardie (46 voix) –
Provence (102 voix) – Rhône-Alpes (312 voix)

Contre : **1523**
Alsace (154 voix) – Aquitaine (62 voix) – Corse (23 voix) – Côte d'Azur (54 voix) – Flandres
(235 voix) – Franche-Comté (14 voix) – Ile de France (584 voix) – Lorraine (141 voix) –
Basse-Normandie (70 voix) – Haute-Normandie (74 voix) – Poitou-Charentes (112 voix)

Abstentions : **450**
Bretagne (280 voix) – Champagne-Ardenne (14 voix) – Côte d'Azur (106 voix) – Provence
(50 voix)

→ Proposition repoussée à la majorité relative

M. BOISSEAU (Secrétaire Général) intervient sur le Règlement Médical et Règlement disciplinaire relatif à la lutte contre le dopage ([Cf annexes 5 et 6](#)) : Sur le règlement médical, il précise que la modification est effectuée par rapport à l'adaptation du code du sport ; Sur le règlement disciplinaire relatif à la lutte contre le dopage, la proposition a été modifiée uniquement sur la mention « substances qualifiées de spécifiques ».

Interventions :

M. KARBOVIAC (Bretagne) intervient sur les triples surclassements des minimales filles les autorisant à jouer en championnat national. La mention « et régional » est à rajouter. Il souhaite également que les textes régissant les procédures sur les doubles surclassements soient revus. Les règlements doivent être plus précis et cohérents pour éviter toute interprétation et toute contestation.

<u>Résultat du Vote</u>	
<u>Règlement Médical et Règlement disciplinaire relatif à la lutte contre le dopage</u>	
Nombre de voix inscrites :	3758 voix
Nombre de voix représentées :	3325 voix
Ligues non présentes dans la salle :	/
Nombre de délégués présents :	55 délégués
Majorité requise:	1662 voix
Ligues présentes :	23/32
Ligue représentée :	1 (Mayotte – pouvoir donné à la Ligue de la Réunion)
Ligues non présentes :	(Aquitaine (61 voix) - Bourgogne (24 voix) - Guyane – Iles du Nord - Limousin – Martinique – Midi-Pyrénées – Nouvelle-Calédonie – Picardie (45 voix) - St Pierre et Miquelon - Wallis et Futuna)
<u>Pour :</u>	3325 voix Alsace (154 voix) – Aquitaine (123 voix) – Auvergne (50 voix) – Bourgogne (50 voix) – Bretagne (280 voix) - Centre (93 voix) – Champagne-Ardenne (28 voix) – Corse (23 voix) – Côte d’Azur (160 voix) – Flandres (235 voix) – Franche-Comté (14 voix) – Guadeloupe (38 voix) – Ile de France (584 voix) – Languedoc-Roussillon (191 voix) – La Réunion (68 voix) – Lorraine (141 voix) – Mayotte (50 voix) – Basse-Normandie (70 voix) – Haute-Normandie (74 voix) – Pays de la Loire (277 voix) – Picardie (46 voix) – Poitou-Charentes (112 voix) – Provence (152 voix) – Rhône-Alpes (312 voix)
<u>Contre :</u>	/
<u>Abstentions :</u>	/
→ <u>Proposition adoptée à l’unanimité avec la réserve demandée par M. KARBOVIAC (Bretagne)</u>	

Suspension de séance à 12H45.

Reprise de séance à 14H05

Le Président, Serge DELOUTRE, prend la parole sur l’équilibre des finances suite au vote négatif du budget. Une communication sera effectuée aux ligues sous huitaine.

Sur les propositions tarifaires, 2 possibilités sont envisageables : soit un vote ligne par ligne ou un vote global.

Interventions :

M. DUBIER (Haute Normandie) intervient suite au résultat du vote sur le budget prévisionnel. Cela ne paraît pas logique de ne pas avoir de budget prévisionnel.

Avant de passer au vote sur les tarifs de manière globale, la Ligue de Haute Normandie indique qu'elle est défavorable à une augmentation. Il rappelle que le budget prévisionnel n'a plus été voté depuis l'Assemblée Générale de Bagnoles de l'Orne.

M. DELOUTRE (Président) indique que si les propositions ne sont pas votées, les votes seront effectués sur les chiffres de la saison précédente.

M. KARBOVIAC (Bretagne) rappelle que le budget fédéral ne peut être voté que par l'AG.

M. DELOUTRE (Président) indique qu'une Assemblée Générale Extraordinaire spécifique finances sera envisagée.

M. JEANROT (Vice-Président, Chargé des Finances) intervient en mentionnant qu'il faut devenir raisonnable ; le Président a fait une proposition afin d'aborder le budget d'une façon plus abordable. Les propositions tarifaires doivent être soumises au vote et en fonction du résultat des ligues, on reviendra sur le budget.

M. KARBOVIAC (Bretagne) fait remarquer qu'aucun budget n'a été voté en AG depuis deux ans ce qui pourrait ou devrait remettre en cause le fonctionnement actuel de la FFVB.

Melle VALLOGNES (Basse Normandie) évoque plusieurs problèmes sur le budget 2009. Elle évoque la tenue impérative d'une Assemblée Générale Extraordinaire en automne.

M. KURTZ (Alsace) souhaiterait connaître le résultat du vote sur le budget.

M. GUILLET (Président de la CSEOAG) recommuniqua le résultat du vote du budget.

M. KURTZ (Alsace) revient sur le résultat du vote. Il souhaite connaître qu'elle sera la position du Comité Directeur Fédéral par rapport aux finances. Il indique que les ligues et départements seront coincés par rapport à la tarification.

M. SAPIN GUILBARD (Poitou-Charentes) souhaiterait savoir, afin de redynamiser les clubs, ce qui va être attribué forfaitairement à la ligue au niveau local en matière de développement.

M. DELOUTRE (Président) précise que la répartition portera sur les fonds propres, soit 1 € par licence senior.

Résultat du vote sur la tarification 2009/2010 (redevances – amendes et droits)

Nombre de voix inscrites : 3758 voix
Nombre de voix représentées : **3325 voix**
Ligues non présentes dans la salle : /
Nombre de délégués présents : 55 délégués
Majorité requise: 1662 voix
Ligues présentes : 23/32
Ligue représentée : 1 (Mayotte – pouvoir donné à la Ligue de la Réunion)
Ligues non présentes : (Aquitaine (61 voix) - Bourgogne (24 voix) - Guyane – Iles du Nord - Limousin – Martinique – Midi-Pyrénées – Nouvelle-Calédonie – Picardie (45 voix) - St Pierre et Miquelon - Wallis et Futuna)

Pour : **1610**

Aquitaine (123 voix) – Auvergne (50 voix) – Bourgogne (50 voix) – Centre (93 voix) – Côte d’Azur (160 voix) – Guadeloupe (38 voix) – Languedoc-Roussillon (191 voix) – La Réunion (68 voix) – Mayotte (50 voix) – Pays de la Loire (277 voix) – Picardie (46 voix) – Provence (152 voix) – Rhône-Alpes (312 voix)

Contre : **1715**

Alsace (154 voix) – Bretagne (280 voix) – Champagne-Ardenne (28 voix) – Corse (23 voix) – Flandres (235 voix) – Franche-Comté (14 voix) – Ile de France (584 voix) – Lorraine (141 voix) – Basse-Normandie (70 voix) – Haute-Normandie (74 voix) – Poitou-Charentes (112 voix)

Abstentions : /

→ **Proposition repoussée à l’unanimité à la majorité absolue**

M. KARBOVIAC (Bretagne) estime qu’un autre résultat aurait conduit à une situation ubuesque. Il regrette encore une fois que le président n’ait pas voulu faire voter les tarifs avant de soumettre le budget à l’approbation de l’AG.

Propositions de la CCS

1.1. Sanctions en Coupe de France (senior): article 19E RGEN

Proposition CCS : au bout de deux inscriptions (capitaine, entraîneur) ou trois inscriptions pour sanctions, suspension pour le match suivant où joue habituellement le joueur, quelle que soit cette compétition.

Interventions :

M. MELJAC (Languedoc-Roussillon) sur la nouvelle appellation Coupe de France/Challenge de France.

M. GANGLOFF (Président de la CCS) effectue les précisions suivantes : La Coupe de France est l’appellation pour la Ligue Pro, pour la compétition amateur, nous l’appelons challenge de France.

M. MELJAC (Languedoc-Roussillon) mentionne que si un joueur est suspendu, il l’est quelle que soit la compétition ; ce qui est contraire à l’article 19^E RGEN actuel.

Résultat du Vote - Proposition CCS N°1.1
Sanctions en Coupe de France (senior): article 19E RGEN

Nombre de voix inscrites :	3758 voix
Nombre de voix représentées :	3325 voix
Ligues non présentes dans la salle :	/
Nombre de délégués présents :	55 délégués
Majorité requise:	1662 voix
Ligues présentes :	23/32
Ligue représentée :	1 (Mayotte – pouvoir donné à la Ligue de la Réunion)
Ligues non présentes :	(Aquitaine (61 voix) - Bourgogne (24 voix) - Guyane – Iles du Nord - Limousin – Martinique – Midi-Pyrénées – Nouvelle-Calédonie – Picardie (45 voix) - St Pierre et Miquelon - Wallis et Futuna)

Pour : **3325 voix**

Contre : /

Abstentions : /

➔ **Proposition adoptée à l'unanimité avec la modification apportée**

Texte voté (modification sur fond bleu)

1.1. Sanctions en Coupe de France OU CHALLENGE DE France (senior): article 19E RGEN

Au bout de deux inscriptions (capitaine, entraîneur) ou trois inscriptions pour sanctions, suspension **pour le match suivant, quelle que soit cette compétition.**

1.2. Décompte des points obtenus par match

(Article 23 du RGEN reprenant la modalité de l'article 33):
Proposition CCS : système Pro et N1 applicable en N2-N3.

Interventions :

M. VANALDELWELT (Flandres) indique cette proposition avait déjà été votée lors d'Assemblée Générale précédente et qu'elle n'avait pas été retenue.

M. LARZUL (Ile de France) indique que ce système de décompte de points applicable pour les clubs N2-N3 avait été mis en place pour faire une différence entre le niveau Pro et amateur. Il mentionne le fait qu'un club qui a gagné moins de match peut se retrouver devant un autre et il trouve cela anormal.

M. MELJAC (Languedoc-Roussillon) avait demandé auparavant de faire une simulation et plus des tiers des clubs N3 et N2 étaient affectés.

M. DUBIER (Haute Normandie) se demande pourquoi mettre en place de décompte des points obtenus par match. La même approche est différente entre le secteur Professionnel et le secteur amateur.

M. MORILLO (Côte d'Azur) trouve que ce problème est récurrent et qu'il n'apporte pas de véritables solutions. Il mentionne le comptage de points entre les différentes divisions, ce qui peut provoquer des résultats au niveau des ligues complètement erronés. Une mise à l'étude est effectuée par un groupe de travail sur les différents modes de calculs au sein de sa ligue.

Résultat du Vote - Proposition CCS N°1.2

Décompte des points obtenus par match

Nombre de voix inscrites : 3758 voix
Nombre de voix représentées : **3269 voix**
Ligues non présentes dans la salle : Poitou-Charentes (56 voix)
Nombre de délégués présents : 54 délégués
Majorité requise: 1634 voix
Ligues présentes : 23/32
Ligue représentée : 1 (Mayotte – pouvoir donné à la Ligue de la Réunion)
Ligues non présentes : (Aquitaine (61 voix) - Bourgogne (24 voix) - Guyane – Iles du Nord - Limousin – Martinique – Midi-Pyrénées – Nouvelle-Calédonie – Picardie (45 voix) - St Pierre et Miquelon - Wallis et Futuna)

Pour : **1604 voix**
Alsace (52 voix) – Auvergne (50 voix) – Bourgogne (50 voix) – Centre (46 voix) - Côte d'Azur (160 voix) - Guadeloupe (38 voix) – Languedoc-Roussillon (128 voix) – La Réunion (68 voix) - Lorraine (141 voix) - Mayotte (50 voix) – Basse-Normandie (70 voix) – Pays de la Loire (185 voix) – Picardie (46 voix) – Poitou-Charentes (56 voix) - Provence (152 voix) – Rhône-Alpes (312 voix)

Contre : **1665 voix**
Alsace (102 voix) – Aquitaine (123 voix) – Bretagne (280 voix) – Centre (47 voix) – Champagne-Ardenne (28 voix) - Corse (23 voix) – Flandres (235 voix) – Franche-Comté (14 voix) – Ile de France (584 voix) – Languedoc-Roussillon (63 voix) – Haute-Normandie (74 voix) – Pays de la Loire (92 voix)

Abstentions : /

→ **Proposition repoussée à la majorité absolue**

1.3. Muté supplémentaire en championnat national

Proposition CCS : pour les clubs ayant des joueurs (joueuses) en pôle France, autorisation d'un muté supplémentaire par pensionnaire de pôle (cadet et junior).

Intervention :

M. CORVISIER (Champagne-Ardenne) effectue une remarque sur la terminologie qui est erronée.

Résultat du Vote - Proposition CCS N°1.3
Muté supplémentaire en championnat national

Nombre de voix inscrites : 3758 voix
Nombre de voix représentées : **3325 voix**
Ligues non présentes dans la salle : /
Nombre de délégués présents : 55 délégués
Majorité requise: 1662 voix
Ligues présentes : 23/32
Ligue représentée : 1 (Mayotte – pouvoir donné à la Ligue de la Réunion)
Ligues non présentes : (Aquitaine (61 voix) - Bourgogne (24 voix) - Guyane – Iles du Nord - Limousin – Martinique – Midi-Pyrénées – Nouvelle-Calédonie – Picardie (45 voix) - St Pierre et Miquelon - Wallis et Futuna)

Futuna)

Pour : **2352 voix**
Auvergne (50 voix) – Bourgogne (50 voix) – Bretagne (280 voix) – Centre (93 voix) – Champagne-Ardenne (28 voix) – Corse (23 voix) – Côte d’Azur (160 voix) – Flandres (235 voix) – Franche-Comté (14 voix) – Guadeloupe (38 voix) – Languedoc-Roussillon (191 voix) – La Réunion (68 voix) – Lorraine (141 voix) – Mayotte (50 voix) - Basse-Normandie (70 voix) – Haute-Normandie (74 voix) – Pays de la Loire (277 voix) – Picardie (46 voix) – Provence (152 voix) – Rhône-Alpes (312 voix)

Contre : **973 voix**
Alsace (154 voix) - Aquitaine (123 voix) - Ile de France (584 voix) – Poitou-Charentes (112 voix)

Abstentions : /

→ Proposition adoptée à la majorité absolue en rayant la mention « par pensionnaire et cadets »

Texte voté (modification sur fond bleu)

1.3. Muté supplémentaire en championnat national :

« Pour les équipes ayant des joueurs ou joueuses **junior** qui intègrent un pôle France, il est autorisé une licence mutation supplémentaire ».

1.4. Nombre de mutés en Coupe de France jeunes :
Proposition CCS : autorisation de 3 mutés (comme en championnat senior fédéral).

Intervention :

M. RENAUDAT (Aquitaine) rappelle que les benjamins ne sont que 4.

Résultat du Vote - Proposition CCS N°1.4
Nombre de mutés en Coupe de France jeunes

Nombre de voix inscrites : 3758 voix
Nombre de voix représentées : **3325 voix**
Ligues non présentes dans la salle : /
Nombre de délégués présents : 55 délégués
Majorité requise: 1662 voix
Ligues présentes : 23/32
Ligue représentée : 1 (Mayotte – pouvoir donné à la Ligue de la Réunion)
Ligues non présentes : (Aquitaine (61 voix) - Bourgogne (24 voix) - Guyane – Iles du Nord - Limousin – Martinique – Midi-Pyrénées – Nouvelle-Calédonie – Picardie (45 voix) - St Pierre et Miquelon - Wallis et Futuna)

Pour : **1707 voix**
Aquitaine (123 voix) – Bourgogne (50 voix) – Centre (93 voix) - Champagne-Ardenne (14 voix) – Côte d’Azur (160 voix) – Franche-Comté (14 voix) – Guadeloupe (38 voix) – Languedoc-Roussillon (191 voix) – La Réunion (68 voix) – Lorraine (141 voix) - Mayotte (50 voix) - Basse-Normandie (70 voix) – Pays de la Loire (185 voix) – Picardie (46 voix) – Provence (152 voix) – Rhône-Alpes (312 voix)

Contre : **1618 voix**
Alsace (154 voix) – Auvergne (50 voix) - Bretagne (280 voix) - Champagne-Ardenne (14) – Corse (23 voix) – Flandres (235 voix) – Ile de France (584 voix) – Haute-Normandie (74 voix) – Pays de la Loire (92 voix) – Poitou-Charentes (112 voix)

Abstentions : /

➔ **Proposition adoptée à la majorité absolue**

1.5. Forfait général (article 22J du RGEN) :
Proposition CCS : ajouter un point 5°) après engagement et parution des calendriers. Cela permet de se mettre en concordance avec l'article 26J du RGEN.

Résultat du Vote – Proposition CCS N°1.5
Forfait général (article 22J du RGEN)

Nombre de voix inscrites : 3758 voix
Nombre de voix représentées : **3325 voix**
Ligues non présentes dans la salle : /
Nombre de délégués présents : 55 délégués
Majorité requise : 1662 voix
Ligues présentes : 23/32
Ligue représentée : 1 (Mayotte – pouvoir donné à la Ligue de la Réunion)
Ligues non présentes : (Aquitaine (61 voix) - Bourgogne (24 voix) - Guyane – Iles du Nord -
Limousin – Martinique – Midi-Pyrénées – Nouvelle-Calédonie –
Picardie (45 voix) - St Pierre et Miquelon - Wallis et Futuna)

Futuna)

Pour : **3325 voix**

Contre : /

Abstentions : /

➔ **Proposition adoptée à l'unanimité**

Intervention : M. DUBIER (Haute Normandie) souhaite que l'on revienne sur le résultat du vote de la tarification.

M. DELOUTRE (Président) informe que cela est prévu après les propositions de la CCS.

1.6. Cas de refus d'accession en division supérieure quand il ne s'agit pas du club classé premier au classement (courriel de Pays d'Aix Venelles)

Additif de l'article 10B du RGEN à savoir : «Dans le cas d'accessions en division supérieure des seconds - voire davantage - par poule, **seul le club classé premier de sa poule est contraint d'accéder en division supérieure. Si un club classé second ou davantage, qualifié d'office selon les règles d'accession, refuse l'accession** prévue au chapitre des règlements de sa division, **il ne sera pas rétrogradé comme le prévoient les règlements actuels**, mais **maintenu dans la division. Cependant il ne pourra accéder en division supérieure à l'issue de la saison suivante.** Il sera alors remplacé par l'équipe souhaitant monter selon le classement général annuel, sauf règlement particulier FFVB/LNV".

Interventions :

M. CHASSAGNARD (Côte d'Azur) souhaite avoir une explication de texte, notamment sur la mention « qualifié d'office ».

Melle PICARD (Rhône-Alpes) rejoint l'intervention de la Ligue Côte d'Azur sur l'aspect sportif quant à l'accession.

M. DE FABRY (Ile de France) soumet de retirer le texte (*« Cependant il ne pourra accéder en division supérieure à l'issue de la saison suivante. Il sera alors remplacé par l'équipe souhaitant monter selon le classement général annuel, sauf règlement particulier FFVB/LNV »*).

M. BOUR (Lorraine) intervient sur le terme « qualifié d'office ».

M. MELJAC (Languedoc-Roussillon) propose de faire une modification en remplaçant « qualifié d'office selon les règles d'accession » par « les clubs accédant second règlementairement ».

M. DUPUIS (Haute Normandie) souhaite avoir une précision sur le terme « davantage ».

M. DUBIER (Haute Normandie) fait une remarque sur l'importance des votes sur les textes présentés.

Résultat du Vote - Proposition CCS N°1.6

Cas de refus d'accession en division supérieure quand il ne s'agit pas du club classé premier au classement

Nombre de voix inscrites :	3758 voix
Nombre de voix représentées :	3325 voix
Ligues non présentes dans la salle :	/
Nombre de délégués présents :	55 délégués
Majorité requise:	1662 voix
Ligues présentes :	23/32
Ligue représentée :	1 (Mayotte – pouvoir donné à la Ligue de la Réunion)
Ligues non présentes :	(Aquitaine (61 voix) - Bourgogne (24 voix) - Guyane – Iles du Nord - Limousin – Martinique – Midi-Pyrénées – Nouvelle-Calédonie – Picardie (45 voix) - St Pierre et Miquelon - Wallis et Futuna)

Pour : **2004 voix**
Alsace (154 voix) — Bretagne (280 voix) – Champagne-Ardenne (28 voix) – Corse (23 voix) – Côte d'Azur (160 voix) – Franche-Comté (14 voix) – Guadeloupe (38 voix) – Languedoc-Roussillon (191 voix) – La Réunion (68 voix) – Lorraine (141 voix) – Mayotte (50 voix) – Basse-Normandie (70 voix) – Pays de la Loire (277 voix) – Picardie (46 voix) – Provence (152 voix) – Rhône-Alpes (312 voix)

Contre : **687 voix**
Aquitaine (123 voix) – Auvergne (50 voix) - Centre (93 voix) – Flandres (235 voix) - Haute-Normandie (74 voix) - Poitou-Charentes (112 voix) –

Abstentions : **634 voix**
Bourgogne (50 voix) - Ile de France (584 voix)

→ Proposition adoptée à la majorité absolue en tenant compte de la modification « club accédant règlementairement »

Texte voté

1.6. Cas de refus d'accèsion en division supérieure quand il ne s'agit pas du club classé premier au classement

« 10B – Situation des équipes qualifiées d'office, refusant leur engagement

1- Dans le cas d'accessions en division supérieure des seconds - voire davantage - par poule, seule l'équipe classée première de sa poule est contrainte d'accéder en division supérieure.

En cas de refus d'engagement, les équipes sont :

1. pour la Nationale 3 : Remises à la disposition de la Ligue Régionale sans possibilité d'accès en Nationale 3 à l'issue de la saison suivante,
2. pour la Nationale 2 : Rétrogradées au niveau régional,
3. pour la Nationale 1 : Rétrogradées en Nationale 3,
4. pour la LIGUE A Masculine : Maintenues en LIGUE B Masculine,
5. pour la LIGUE B Masculine : Maintenues en Nationale 1,
6. pour la LIGUE A Féminine : Maintenues en Nationale 1.

2- Si une équipe classée seconde ou davantage, équipe accédante réglementairement, refuse l'accèsion prévue au chapitre des règlements de sa division, elle sera maintenue dans la division. Cependant elle ne pourra pas accéder en division supérieure à l'issue de la saison suivante. Elle sera alors remplacée par l'équipe souhaitant monter selon le classement général annuel (sauf réglementation particulière FFVB et LNV) ».

Interventions :

M. DUBIER (Haute-Normandie) souhaite qu'on admette de voir les votes Pour par rapport à la précédente remarque du Président et par rapport aux ligues incomplètes en séance au moment du vote.

M. BOISSEAU (Secrétaire Général) rappelle que les propositions faites ne peuvent s'éterniser sur un vote.

II) VŒUX CLASSES B A L'AG DE SARLAT

II. Vœux classés B à la dernière AG fédérale de Sarlat (juin 2008) et proposés par la CCS pour l'AG de juin 2009 à Grenoble (voir PV n°6 de la CCS) :

2.1. Article 13 C du RGEN : Le report de match de championnat national ou de Coupe de France « jeune », en cas de sélection de jeunes en équipe de France ou stage préparatoire à une compétition internationale, est **de droit pour le club concerné si celui-ci a deux joueurs ou joueuses dans son équipe** (avec accord de l'équipe adverse pour la date de report et respect du calendrier).

Interventions :

Haute-Normandie : Intervient sur la mention contradictoire « est de droit » et « avec accord de l'équipe adverse.

M. MORILLO (Côte d'Azur) intervient sur le terme « report de droit » qui ne peut pas être soumis à l'équipe adverse.

Mme BROGLY (Alsace) souhaite savoir s'il s'agit de jeunes en Equipe de France dans la même catégorie d'âge.

M. MEYER (Alsace) intervient sur la mention « Coupe de France Jeune ». Il souhaite savoir si un cadet pourra jouer en juniors et pas en Cadets ou peut-il être excusé pour les 2 Coupes ?

M. DE FABRY (Ile de France) soulève le souci par rapport aux finales de Coupe de France jeunes où il serait souhaitable qu'il n'y ait pas de manifestation de l'Equipe Nationale pendant les finales afin de ne pas avoir de report de la finale. Il faut que cela reste de la décision de la CCS.

M. MELJAC (Languedoc-Roussillon) alerte sur la mise en place de cette proposition et rappelle l'historique qui avait été fait auparavant.

Résultat du Vote Article 13 C du RGEN

Nombre de voix inscrites :	3758 voix
Nombre de voix représentées :	3325 voix
Ligues non présentes dans la salle :	/
Nombre de délégués présents :	55 délégués
Majorité requise:	1662 voix
Ligues présentes :	23/32
Ligue représentée :	1 (Mayotte – pouvoir donné à la Ligue de la Réunion)
Ligues non présentes :	(Aquitaine (61 voix) - Bourgogne (24 voix) - Guyane – Iles du Nord - Limousin – Martinique – Midi-Pyrénées – Nouvelle-Calédonie – Picardie (45 voix) - St Pierre et Miquelon - Wallis et Futuna)

Pour : **2187 voix**
Alsace (154 voix) – Bourgogne (50 voix) – Bretagne (280 voix) – Centre (93 voix) - Champagne-Ardenne (28 voix) – Corse (23 voix) - Flandres (78 voix) - Franche-Comté (14 voix) – Guadeloupe (38 voix) – Languedoc-Roussillon (127 voix) – La Réunion (68 voix) – Lorraine (141 voix) – Mayotte (50 voix) – Basse-Normandie (70 voix) – Haute-Normandie (74 voix) - Pays de la Loire (277 voix) – Picardie (46 voix) – Poitou-Charentes (112 voix) - Provence (152 voix) – Rhône-Alpes (312 voix)

Contre : **280 voix**
Aquitaine (123 voix) - Flandres (157 voix)

Abstentions : **858 voix**
Auvergne (50 voix) – Côte d'Azur (160 voix) - Ile de France (584 voix) – Languedoc-Roussillon (64 voix)

→ Proposition adoptée à la majorité absolue en supprimant les mentions « avec l'accord du club adverse pour la date de report et respect du calendrier »

Texte voté

Le report de match de championnat national ou de Coupe de France « jeune », en cas de sélection de jeunes en équipe de France ou stage préparatoire à une compétition internationale, est de droit pour le club concerné si celui-ci a deux joueurs ou joueuses sélectionné(e)s dans son équipe.

III) PROJETS SPORTIFS POUR L'OLYMPIADE

3.1. Etude des championnats régionaux :

Des ligues ne satisfont pas aux « obligations » de championnats qualificatifs seniors et jeunes, et d'autres sont « limitées ». La CCS préviendra les ligues non à jour.

Proposition CCS à l'étude : au cas où le nombre de places offertes à l'accèsion en N3 serait inférieur au nombre de ligues, qualifier les équipes selon le nombre de licenciés des ligues et selon le nombre d'équipes engagées en championnat qualificatif (articles 25C et 28 du RGEN).

→ **Proposition mise à l'étude**

3.2. Compétitions jeunes et devoirs d'accueil et de formation des clubs (DAF):

Devoirs d'Accueil et de Formation des clubs :

Proposition de valider comme « obligation d'équipe jeune » la participation d'une équipe à 5 tours au moins de Coupe de France (**selon la formule actuelle ou selon la formule « junior » : cela représente 10 matchs**). **Pour les équipes éliminées aux tours précédents, les matchs joués en Coupe de France seront pris en compte par les ligues dans le décompte des points d'équipe si ces mêmes équipes jouent au niveau régional ou départemental un nombre de matchs permettant d'atteindre le total de 10.**

→ **Proposition mise à l'étude**

3.3. Coupe de France « jeunes » :

Discussion sur le maintien des formules actuelles ou division de la France en zones géographiques pour proposer aux clubs volontaires de s'engager sur un vrai championnat de France, avec 1ère phase inter-régionale et une seconde phase en « finale nationale » (voir vœux des clubs, très partagés sur la formule « juniors », certains désirant substituer à la Coupe actuelle des systèmes de championnats nationaux jeunes en 2 phases : régionale puis nationale, d'autres comme les habitués des finales souhaitent l'abandon de la formule « junior »).

Un système de championnats nationaux sera mis à l'étude pour 2010-2011 et après.

Proposition transitoire pour 2009-2010

- ***Vœu 3.3.1. : application du système de tournois à 3 équipes avec deux qualifiés à toutes les catégories (arrêt du système de poules en juniors) et avoir systématiquement un 7^{ème} tour pour n'avoir qu'un seul éliminé par poule.***

Intervention : M. LARZUL (Ile de France) fait une réflexion globale par rapport aux championnats de jeunes et coupes de France afin de dire qu'il est regrettable avec les nombreux vœux qui ont été émis que la réflexion de la CCS n'ait pas pu aboutir sur une décision et qu'une mise à l'étude soit établie pour la saison prochaine. Beaucoup de clubs aimeraient que l'on revienne à une situation où il y aurait une qualification vers le niveau national pour le Championnat de France à partir de Janvier, de façon à laisser les dates ouvertes de qualification pour ces championnats de France au niveau des régions.

Résultat du Vote proposition CCS

Vœu 3.3.1

Nombre de voix inscrites : 3758 voix
Nombre de voix représentées : **3325 voix**
Ligues non présentes dans la salle : /
Nombre de délégués présents : 55 délégués
Majorité requise: 1662 voix
Ligues présentes : 23/32
Ligue représentée : 1 (Mayotte – pouvoir donné à la Ligue de la Réunion)
Ligues non présentes : (Aquitaine (61 voix) - Bourgogne (24 voix) - Guyane – Iles du Nord - Limousin – Martinique – Midi-Pyrénées – Nouvelle-Calédonie – Picardie (45 voix) - St Pierre et Miquelon - Wallis et Futuna)

Pour : **3171 voix**
Aquitaine (123) – Auvergne (50 voix) - Bourgogne (50 voix) – Bretagne (280 voix) – Centre (93 voix) - Champagne-Ardenne (28 voix) – Corse (23 voix) – Côte d'Azur (160 voix) – Flandres (235 voix) -Franche-Comté (14 voix) – Guadeloupe (38 voix) – Ile de France (584 voix) - Languedoc-Roussillon (191 voix) – La Réunion (68 voix) – Lorraine (141 voix) – Mayotte (50 voix) – Basse-Normandie (70 voix) – Haute-Normandie (74 voix) - Pays de la Loire (277 voix) – Picardie (46 voix) – Poitou-Charentes (112 voix) - Provence (152 voix) – Rhône-Alpes (312 voix)

Contre : **154 voix**
Alsace (154 voix)

Abstentions : /

→ **Proposition adoptée à la majorité absolue**

Proposition transitoire pour 2009-2010

- ***Vœu 3.3.2. : autoriser à nouveau les Regroupements de licenciés en Coupe de France jeunes avec les restrictions suivantes: les regroupements de licenciés sont autorisés entre 2 clubs au plus dans un même département, dont les équipes seniors évoluent en championnat régional ou départemental, dont la liste de 12 joueurs maximum est déposée auprès de la CCS à l'engagement par le club support (non modifiable pendant la saison), liste composée d'au maximum 7 joueurs de l'un des clubs.***

Interventions :

M. RENAUDAT (Aquitaine) revient sur la saison passée sur la suppression des regroupements de licences car tels que les textes sont établis, cela donne lieu à de la triche.

M. DUBIER (Haute Normandie) souhaite que l'on propose à la CCSR de remettre tous les textes concernant les UGS et regroupements de jeunes.

Résultat du Vote proposition CCS

Vœu 3.3.2.

Nombre de voix inscrites : 3758 voix
Nombre de voix représentées : **3325 voix**
Ligues non présentes dans la salle : /
Nombre de délégués présents : 55 délégués
Majorité requise: 1662 voix
Ligues présentes : 23/32
Ligue représentée : 1 (Mayotte – pouvoir donné à la Ligue de la Réunion)
Ligues non présentes : (Aquitaine (61 voix) - Bourgogne (24 voix) - Guyane – Iles du Nord - Limousin – Martinique – Midi-Pyrénées – Nouvelle-Calédonie – Picardie (45 voix) - St Pierre et Miquelon - Wallis et Futuna)

Pour : **1878 voix**
Alsace (51 voix) – Auvergne (50 voix) - Bourgogne (50 voix) – Bretagne (280 voix) – Centre (93 voix) - Champagne-Ardenne (28 voix) – Corse (23 voix) – Côte d’Azur (160 voix) – Franche-Comté (14 voix) – Guadeloupe (38 voix) – Languedoc-Roussillon (127 voix) – La Réunion (68 voix) – Lorraine (141 voix) – Mayotte (50 voix) – Basse-Normandie (70 voix) – Pays de la Loire (277 voix) – Picardie (46 voix) – Rhône-Alpes (312 voix)

Contre : **789 voix**
Alsace (103 voix) - Aquitaine (123 voix) - Flandres (235 voix) – Languedoc-Roussillon (64 voix) - Provence (152 voix) – Poitou-Charentes (112 voix)

Abstentions : **658 voix**
Ile de France (584 voix) – Haute-Normandie (74 voix)

→ **Proposition adoptée à la majorité absolue**

Texte voté

Autoriser à nouveau les Regroupements de licenciés en Coupe de France jeunes avec les restrictions suivantes: les regroupements de licenciés sont autorisés entre 2 clubs au plus, dans un même département, dont les équipes seniors évoluent en championnat régional ou départemental, dont la liste de 12 joueurs maximum est déposée auprès de la CCS à l’engagement par le club support (non modifiable pendant la saison), liste composée d’au maximum 7 joueurs de l’un des clubs.

Proposition transitoire pour 2009-2010

- *Vœu 3.3.3. : fusionner la Coupe de France espoirs et juniors, selon le système de 2 qualifiés par tour de coupe (40 000€ d’économies), compte tenu du plus faible nombre d’équipes engagées.*

Interventions :

M. GANGLOFF (Président de la CCS) informe l’Assemblée Générale que la Coupe de France Espoirs ne sera pas organisée la saison prochaine.

Melle VALLOGNES (Basse-Normandie) : demande si cette proposition est votée, est-ce qu’un cadet surclassé peut jouer contre des Espoirs ? Il faut donc prévoir un double surclassement.

M. MELJAC (Languedoc-Roussillon) donne son point de vue si on fusionne la Coupe de France Espoirs et la Coupe de France Juniors.

Résultat du Vote proposition CCS

Vœu 3.3.3.

Nombre de voix inscrites : 3758 voix
 Nombre de voix représentées : **3325 voix**
 Ligues non présentes dans la salle : /
 Nombre de délégués présents : 55 délégués
 Majorité requise: 1662 voix
 Ligues présentes : 23/32
 Ligue représentée : 1 (Mayotte – pouvoir donné à la Ligue de la Réunion)
 Ligues non présentes : (Aquitaine (61 voix) - Bourgogne (24 voix) - Guyane – Iles du Nord - Limousin – Martinique – Midi-Pyrénées – Nouvelle-Calédonie – Picardie (45 voix) - St Pierre et Miquelon - Wallis et Futuna)

Pour : **1606 voix**
 Bourgogne (50 voix) - Bretagne (280 voix) – Centre (93 voix) - Champagne-Ardenne (28 voix) – Corse (23 voix) – Flandres (235 voix) - Franche-Comté (14 voix) – Guadeloupe (38 voix) – Languedoc-Roussillon (127 voix) – La Réunion (68 voix) – Lorraine (141 voix) – Mayotte (50 voix) – Basse-Normandie (70 voix) – Pays de la Loire (277 voix) –Poitou-Charentes (112 voix)

Contre : **1719 voix**
 Alsace (154 voix) – Aquitaine (123 voix) – Auvergne (50 voix) – Côte d’Azur (160 voix) – Ile de France (584 voix) – Languedoc-Roussillon (64 voix) – Haute-Normandie (74 voix) – Picardie (46 voix) - Provence (152 voix) – Rhône-Alpes (312 voix)

Abstentions : /

➔ **Proposition repoussée à la majorité absolue**

3.4 FORMULES SPORTIVES DES CHAMPIONNATS SENIORS

Formules sportives des championnats seniors :

Proposition de resserrer pour la fin de l’olympiade le nombre de poules par division et d’équipes par poule, non seulement pour l’élite, mais aussi au niveau N3, compte tenu de la faiblesse de niveau de ces championnats.

Propositions établies selon les propositions du groupe de travail LNV-FFVB et en cours de validation par le Bureau Fédéral pour les niveaux Pro/Promotionnel FFVB/N1, (masculins et féminins).

Masculins	Situation 08-09	Saison 2009-2010 (cf.AG08)	2010-2011
Pro A M	14	16	14
Pro B -> Ligue B	14	14 (15 maxi)	14⁽²⁾
N1	14	15 (ou plus) ⁽¹⁾	14
N2	3 x 12 = 36	36	3 x 12 = 36
N3	8 x 12 = 96	96	8 x 12 = 96
Nb total éq.	174	178	174

(1) CNVB en N1, Pôle Cadet en N2, CFC en N1, **nombre d’équipes selon agréments DNACG pour ligue B**

(2) CNVB **en Ligue B** (et y reste les saisons suivantes), Pôle Cadet en N2, CFC en N1

Féminines	Situation 08-09	Saison 2009-2010 (cf.AG08)	2010-2011
Pro F	14	12	12
Ligue B			10
N1	14	2x12 ⁽³⁾	10 ⁽⁴⁾
N2	3 x 12 = 36	36	3 x 12 = 36
N3	8 x 12 = 96	7x12 = 84	7 x 12 = 84
Nb total éq.	160	156	152

(3) IFVB et CFC en N1

(4) IFVB en Ligue B (et y reste les saisons suivantes), CFC en N1

Interventions :

M. FOCARD (Ile de France) revient sur la synthèse réalisée lors de l'atelier de travail de Grenoble qui est contraire au montage expliqué en séance. En effet, le consensus de cet atelier faisait ressortir un lissage sur 2 ou 3 ans.

M. KURTZ (Alsace) rejoint l'avis de la Ligue Ile de France notamment sur les descentes qui lui paraissent nombreuses au vue de l'effectif en N1 masculine. Il s'interroge sur la création de la Ligue B Féminine au vue des problèmes financiers rencontrés par les clubs de Ligue A Féminine.

M. SAPIN GUILBARD (Poitou Charentes) trouve déraisonnable le principe par rapport aux structures des équipes, les montages de contrats et autres, et par rapport à l'économie appliquée des clubs.

M. MELJAC (Languedoc-Roussillon) souhaite avoir une précision sur les tableaux présentés notamment sur les 3 montées en N2.

M. LARZUL (Ile de France) regrette de ne pas avoir les mêmes textes que ceux présentés en séance concernant la Ligue B, il donne l'avis des clubs en Ile de France qui pensent ne pas être prêts aussi rapidement, car certains clubs n'ont pas le profil professionnel.

M. CHENOUN (Secrétaire Général de la LNV) explique l'objectif de la Ligue B. Le cahier des charges est en cours d'élaboration, une diffusion sera prévue à l'ensemble des clubs de N1 féminins sous forme de Cd Rom fin Octobre.

M. MEYER (Alsace) intervient en mentionnant que le vote porte sur la mise en place de nouveaux championnats et relate le manque de contenu. Il rappelle les contraintes fixées l'année précédente pour les clubs de N1 et ne voit pas comment on peut voter en l'absence de textes règlementaires.

Au vue des différentes interventions, une **nouvelle proposition** en séance est effectuée par **M. GANGLOFF, (Président de la CCS)**.

Puis **M. BOISSEAU (Secrétaire Général)** met au vote les différentes demandes de dérogations sollicitées par des clubs, à savoir :

M. TARRACOR (Membre de la CCS) informe que l'ASPTT MULHOUSE 2 a demandé une dérogation pour rester en N2. Le Comité Directeur Fédéral qui a voté à l'unanimité, propose à l'Assemblée Générale d'accepter cette demande :

- **Adopté à la majorité absolue** (Contre : Lorraine (47 voix)). Le club de l'ASPTT reste en N2.

M. TARRACOR (Membre de la CCS) informe que le club de LAON a demandé une dérogation pour le maintien en N1 (le club a terminé dernier de la N1). Le Comité Directeur Fédéral a refusé à l'unanimité cette dérogation et propose à l'Assemblée Générale de s'y opposer :

- **Proposition de refuser le maintien en N1 au club de Laon adopté à l'unanimité**

Demandes de dérogation des clubs de CHARTRES et LE HAVRE : maintien en N3 masculine.

Le Comité Directeur Fédéral a refusé à l'unanimité ces dérogations et propose à l'Assemblée Générale de refuser ces demandes :

- **Proposition de refuser le maintien en N3 aux clubs de Chartres et Le Havre adopté à l'unanimité**

Intervention :

M. DUBIER (Haute Normandie) se demande l'alternative de ces demandes de dérogations. Il indique que l'accession a toujours été donnée prioritairement par rapport à un maintien.

Puis, **M. GANGLOFF (Président de la CCS)** effectue la nouvelle proposition sportive suivante :

FORMULES SPORTIVES DES CHAMPIONNATS SENIORS

Structure des championnats 2009-2010 et 2010-2011

2009-2010

MASCULINS

N1M: 15 équipes (dont le CNVB1)

Situation de fin de saison :

- 4 descentes de ligue B
- 2 accessions en ligue B (le premier + CNVB1)
- 6 descentes en N2
- 3 accessions de N2 (le 1^{er} de chaque poule)

N2M: 3 poules de 12 équipes

Situation de fin de saison :

- 3 accessions en N1 (le 1^{er} de chaque poule)
- 6 descentes de N1
- 11 descentes en N3 (les **3 derniers** de chaque poule et les 2 moins bons 9^{èmes}, repêchables selon le classement annuel en cas de désistement d'équipe)
- 8 accessions de N3 (le premier de chaque poule)
- Le CNVB2 (cadets) est maintenu en N2 (s'il est en position de reléguable, le 3^{ème} neuvième descend, repêchable selon le classement annuel).*

N3M: 8 poules de 12 équipes

Situation de fin de saison :

- 8 accessions en N2 (le 1^{er} de chaque poule)
- 11 descentes de N2
- 26 descentes en région (soit **les 3 derniers** de chaque poule + les 2 moins bons 9^{èmes}, repêchables selon le classement annuel)
- 23 accessions des ligues

FEMININES

N1F: 2 poules de 12 équipes (dont IFVB)

Situation de fin de saison :

2 accessions en **ligue A** (finales croisées à 4 entre les 2 premiers de chaque poule sur un week-end)

8 accessions en **ligue B** (les 3^{ème}, 4^{ème} et 5^{ème} de chaque poule et les deux non accédant des finales croisées), rejoignant les **2** relégués de Ligue A pour une ligue B à 10 équipes.

6 descentes en N2 (les **3 dernières** équipes de chaque poule).

Les **8** autres restent en N1, avec **4** accessions de N2 en N1

N2F: 3 poules de 12 équipes

Situation de fin de saison :

4 accessions en N1 (les 3 premiers et le meilleur second)

6 descentes de N1

10 descentes en N3 (les **3 derniers** de chaque poule + le moins bon 9^{ème}, premier repêchable en cas de désistement)

8 accessions de N3 (le premier de chacune des 7 poules + pôle cadettes de Chatenay-Malabry)

N3F: 7 poules de 12 équipes

Situation de fin de saison :

8 accessions en N2 (le premier de chaque poule et le pôle cadettes de Chatenay-Malabry)

10 descentes de N2

25 descentes en région (les **3 derniers** de chaque poule + 4 moins bons 9^{èmes}, repêchables selon le classement annuel)

23 accessions des ligues

STRUCTURE 2010-2011 :

MASCULINS

Ligue A à 14

Ligue B à 14

N1 à 14 (3 accessions, 3 descentes)

N2 : 3 poules de 12

N3 : 8 poules de 12

FEMININES

Ligue A à 12

Ligue B à 10 (objectif 12 en 2011-2012)

N1 à 12 (3 accessions, 3 descentes)

N2 : 3 poules de 12

N3 : 7 poules de 12

Résultat du Vote Nouvelle proposition CCS

Vœu 3.3.3.

Nombre de voix inscrites : 3758 voix
Nombre de voix représentées : **3232 voix**
Ligues non présentes dans la salle : Bretagne (93 voix)
Nombre de délégués présents : 54 délégués
Majorité requise: 1616 voix
Ligues présentes : 23/32
Ligue représentée : 1 (Mayotte – pouvoir donné à la Ligue de la Réunion)
Ligues non présentes : (Aquitaine (61 voix) - Bourgogne (24 voix) - Guyane – Iles du Nord - Limousin – Martinique – Midi-Pyrénées – Nouvelle-Calédonie – Picardie (45 voix) - St Pierre et Miquelon - Wallis et Futuna)

Pour : **1607 voix**
Bourgogne (50 voix) – Bretagne (187 voix) – Centre (93 voix) – Champagne-Ardenne (28 voix) – Flandres (235 voix) – Franche-Comté (14 voix) – Guadeloupe (38 voix) – Languedoc-Roussillon (127 voix) - La Réunion (68 voix) – Lorraine (47 voix) – Mayotte (50 voix) – Basse-Normandie (35 voix) - Pays de la Loire (277 voix) – Picardie (46 voix) – Rhône-Alpes (312 voix)

Contre : **1154 voix**
Alsace (154 voix) – Corse (23 voix) – Côte d’Azur (160 voix) – Ile de France (584 voix) - Haute-Normandie (74 voix) – Lorraine (47 voix) - Poitou-Charentes (112 voix)

Abstentions : **471 voix**
Aquitaine (123 voix) – Auvergne (50 voix) – Languedoc-Roussillon (64 voix) – Lorraine (47 voix) - Basse-Normandie (35 voix) – Provence (152 voix)

➔ **Proposition Adoptée à la majorité absolue**

Propositions de la CCA

Proposition n°1

Rétablissement de la sanction automatique (suite à une sanction de terrain) avec communication des sanctions.

Proposition n°2

Simplification du contrôle de la licence : souhait de voir figurer sur la licence la photo, le nom et prénom du joueur(se), le n° de licence, le nom du club et le niveau de compétition autorisé. (A supprimer)

→ Les propositions N°1 et 2 sont reprises dans les propositions de la CCSR

Proposition N°3

Amende pour erreur sur la feuille de match pouvant entraîner à rejouer le match : 25 €. Vérifier le suivi et l'application de l'amende. La somme générée étant utilisée à des fins de formation de marqueurs.

Interventions :

M. DUBIER (Haute Normandie) souhaite reprendre la parole sur le vote des tarifs.

Melle BAIGNET (Centre) intervient sur l'amende au club du marqueur. Elle souhaite que soit mentionné « au club recevant »

M. ROHEE (Basse-Normandie) souhaite recevoir les feuilles de match mentionnant les erreurs corrigées.

Résultat du Vote proposition N°3 de CCA

Nombre de voix inscrites :	3758 voix
Nombre de voix représentées :	3232 voix
Ligues non présentes dans la salle :	Bretagne (93 voix)
Nombre de délégués présents :	54 délégués
Majorité requise:	1616 voix
Ligues présentes :	23/32
Ligue représentée :	1 (Mayotte – pouvoir donné à la Ligue de la Réunion)
Ligues non présentes :	(Aquitaine (61 voix) - Bourgogne (24 voix) - Guyane – Iles du Nord - Limousin – Martinique – Midi-Pyrénées – Nouvelle-Calédonie – Picardie (45 voix) - St Pierre et Miquelon - Wallis et Futuna)

Pour : **3072 voix**
Alsace (154 voix) - Aquitaine (123 voix) – Auvergne (50 voix) - Bourgogne (50 voix) – Bretagne (187 voix) – Centre (93 voix) – Champagne-Ardenne (28 voix) – Corse (23 voix) – Flandres (235 voix) – Franche-Comté (14 voix) – Guadeloupe (38 voix) – Ile de France (584 voix) - Languedoc-Roussillon (191 voix) - La Réunion (68 voix) – Lorraine (141 voix) – Mayotte (50 voix) – Basse-Normandie (70 voix) - Haute-Normandie (74 voix) - Pays de la Loire (277 voix) – Picardie (46 voix) - Poitou-Charentes (112 voix) - Provence (152 voix) - Rhône-Alpes (312 voix)

Contre : **160 voix**
Côte d'Azur (160 voix)

Abstentions : /

→ Proposition Adoptée à la majorité absolue

Texte voté (modification sur fond bleu)

Amende **au club recevant** pour erreur sur la feuille de match pouvant entraîner à rejouer le match : 25 €. Vérifier le suivi et l'application de l'amende. La somme générée étant utilisée à des fins de formation de marqueurs

Proposition N°4

Dans le cas d'une désignation du marqueur par le club recevant et non par la CRA concernée, il ne pourra être tenu compte d'une erreur au désavantage du club recevant qui risquerait d'entraîner à rejouer le match.

Interventions :

Melle BAIGNET (Centre) intervient en mentionnant que le marqueur est toujours désigné par le club et non par la CRA.

M. DECONNINCK (Flandres) trouve anormal qu'on puisse voter sur des propositions non retenues par le Comité Directeur Fédéral.

Résultat du Vote proposition N°4 de CCA

Nombre de voix inscrites :	3758 voix
Nombre de voix représentées :	3232 voix
Ligues non présentes dans la salle :	Bretagne (93 voix)
Nombre de délégués présents :	54 délégués
Majorité requise:	1616 voix
Ligues présentes :	23/32
Ligue représentée :	1 (Mayotte – pouvoir donné à la Ligue de la Réunion)
Ligues non présentes :	(Aquitaine (61 voix) - Bourgogne (24 voix) - Guyane – Iles du Nord - Limousin – Martinique – Midi-Pyrénées – Nouvelle-Calédonie – Picardie (45 voix) - St Pierre et Miquelon - Wallis et Futuna)

Pour : /

Contre : /

Abstentions : /

→ Proposition retirée en raison de l'avis défavorable du Comité Directeur Fédéral

Proposition N°5

Âges limites pour l'arbitrage :

Harmonisation Pro A et Pro F et Pro B : 60 ans

National : 63 ans **au minimum**

Interventions :

Mme BAIGNET (Centre) intervient en mentionnant « s'il n'y a plus de limite d'âge, ce n'est pas la peine d'harmoniser à 60 ans et 63 ans ». Elle indique que cette proposition va à l'encontre de ce qui avait été voté les années précédentes.

M. BOISSEAU (Secrétaire Général) indique que cette mesure a été mise en place pour palier au manque d'arbitres et cela ne remet pas en cause la politique en matière d'arbitrage. L'objectif est de favoriser l'accession des jeunes arbitres et de faire la promotion de ces jeunes arbitres sur nos propres compétitions dans leurs catégories d'âge.

Résultat du Vote proposition N°5 de CCA

Nombre de voix inscrites : 3758 voix
Nombre de voix représentées : **3232 voix**
Ligues non présentes dans la salle : Bretagne (93 voix)
Nombre de délégués présents : 54 délégués
Majorité requise: 1616 voix
Ligues présentes : 23/32
Ligue représentée : 1 (Mayotte – pouvoir donné à la Ligue de la Réunion)
Ligues non présentes : (Aquitaine (61 voix) - Bourgogne (24 voix) - Guyane – Iles du Nord - Limousin – Martinique – Midi-Pyrénées – Nouvelle-Calédonie – Picardie (45 voix) - St Pierre et Miquelon - Wallis et Futuna)

Pour : **2332 voix**
Alsace (154 voix) - Aquitaine (62 voix) – Auvergne (50 voix) - Bourgogne (50 voix) – Bretagne (187 voix) – Champagne-Ardenne (28 voix) – Corse (23 voix) – Côte d'Azur (160 voix) - Flandres (235 voix) – Franche-Comté (14 voix) – Guadeloupe (38 voix) – Languedoc-Roussillon (191 voix) - La Réunion (68 voix) – Lorraine (141 voix) – Mayotte (50 voix) – Basse-Normandie (70 voix) - Haute-Normandie (24 voix) - Pays de la Loire (277 voix) – Picardie (46 voix) -- Provence (152 voix) - Rhône-Alpes (312 voix)

Contre : **789 voix**
Centre (93 voix) - Ile de France (584 voix) - Poitou-Charentes (112 voix)

Abstentions : **111 voix**
Aquitaine (61 voix) - Haute-Normandie (50 voix)

→ Proposition adopté à la majorité absolue en tenant compte de la modification apportée

Texte voté (modification sur fond bleu)

Ages limites pour l'arbitrage :
Harmonisation Pro A et Pro F et Pro B : 60 ans
National : 63 ans au maximum

M. Olivier SERRE profite de la prise de parole pour excuser **M. Olivier SETRUK (Président de la CCA)**.

Proposition N°6

Demande d'une modification RGEN :

Uniformisation du protocole : supprimer tout ce qui est mentionné à -10' et le remplacer par le protocole qui figure dans le Manuel de l'Arbitre.

Résultat du Vote proposition N°6 de CCA

Nombre de voix inscrites : 3758 voix
Nombre de voix représentées : **3232 voix**
Ligues non présentes dans la salle : Bretagne (93 voix)
Nombre de délégués présents : 54 délégués
Majorité requise: 1616 voix
Ligues présentes : 23/32
Ligue représentée : 1 (Mayotte – pouvoir donné à la Ligue de la Réunion)
Ligues non présentes : (Aquitaine (61 voix) - Bourgogne (24 voix) - Guyane – Iles du Nord - Limousin – Martinique – Midi-Pyrénées – Nouvelle-Calédonie – Picardie (45 voix) - St Pierre et Miquelon - Wallis et Futuna)

Pour : **3232 voix**
Alsace (154 voix) – Aquitaine (123 voix) – Auvergne (50 voix) – Bourgogne (50 voix) – Bretagne (187 voix) - Centre (93 voix) – Champagne-Ardenne (28 voix) – Corse (23 voix) – Côte d’Azur (160 voix) – Flandres (235 voix) – Franche-Comté (14 voix) – Guadeloupe (38 voix) – Ile de France (584 voix) – Languedoc-Roussillon (191 voix) – La Réunion (68 voix) – Lorraine (141 voix) – Mayotte (50 voix) – Basse-Normandie (70 voix) – Haute-Normandie (74 voix) – Pays de la Loire (277 voix) – Picardie (46 voix) – Poitou-Charentes (112 voix) – Provence (152 voix) – Rhône-Alpes (312 voix)

Contre : /

Abstentions : /

→ **Proposition adoptée à l’unanimité**

Proposition N°7

- Indemnités des juges de lignes: 35€ plus indemnités kilométriques sur le barème FFVB pour les déplacements.

→ **Proposition du ressort de la LNV**

Puis **M. BOISSEAU (Secrétaire Général)** salue la présence de M. **LADAME du Groupe Generali** et lui laisse la parole sur les garanties du contrat de la FFVB, les besoins nouveaux, l’organigramme. Il établit une synthèse de travail.

Interventions :

M. KURTZ (Alsace)/M. CHARPENTIER (Lorraine)/M. MOREAU (Administrateur Fédéral)/M. DUBIER (Haute Normandie)

M. BOISSEAU (Secrétaire Général) écourte le débat en indiquant que le contrat va être revu prochainement. Il informe les ligues des formulaires types natation qui sont faits en reprenant le support licence et les garanties.

M. DELOUTRE (Président) remercie l’intervention de M. LADAME, Groupe Generali puis il donne la parole à M. DUBIER (Haute Normandie)

M. DUBIER (Haute Normandie) quels vont être les tarifs des engagements en Championnat. Pour les licences, selon la nouvelle répartition des types licences, quels sont les tarifs qui vont être donnés.

M. DELOUTRE (Président) : 2 possibilités. Reprendre la tarification de la saison dernière ou proposition de l'AG. En conséquence, le budget sera adapté.

M. DUBIER (Haute Normandie) souhaite qu'on examine le problème de la licence de dirigeant.

M. DELOUTRE (Président) : énonce qu'il y a 2 possibilités concernant les tarifs, soit les tarifs de la saison écoulée sont à nouveau adoptés, soit il y a une augmentation forfaitaire de principe comme convenue en séance.

Interventions :

M. FLANDIN (Chargé de Mission auprès du Trésorier Général) refait la proposition qui avait été faite à l'AG de Sarlat, et propose 4% sur l'ensemble de tarifs.

M. SAPIN GUILBARD (Poitou Charentes) exprime le souhait de diminuer la licence par rapport à l'économie appliquée. En restant sur les mêmes coûts que l'année précédente, il exprime le souhait de voir se rajouter une répercussion directe à la licence sur les actions de développement quantifiées par ligues, afin de ne pas laisser les structures s'étouffer.

M. VANDELANOOTE (Aquitaine) attire l'attention sur l'augmentation des licences de 4%, notamment sur le coût des licences baby qui se trouvent être supérieur à la proposition financière initiale.

M. DELOUTRE (Président) : informe l'Assemblée Générale que « *nous allons alimenter, orienter le budget vers le développement et vers les ligues* ». Il soumet la proposition financière : reprendre celle proposée l'année dernière, ce serait une augmentation forfaitaire de 4% sur l'ensemble des produits, sur l'ensemble des tarifs comprenant les licences et les engagements.

Melle VALLOGNES (Basse Normandie) revient sur la tenue d'une Assemblée Générale Financière à l'automne pour régler le problème du budget 2010 et souhaite connaître la position de la Fédération.

M. DELOUTRE (Président) répond qu'il y a urgence à court terme et propose que le Conseil National des Ligues fasse des propositions de budget avec l'ensemble des Ligues. Il s'adresse aux ligues afin de savoir s'il y a des propositions autres que celle de la Commission Centrale Financière.

M. CHASSAGNARD (Côte Azur) intervient pour poser une question technique sur l'augmentation de 4% sur les licences : « *4% de zéro pour la licence détente reste à zéro ? De fait, cette licence n'existe pas cette année* ».

M. DELOUTRE (Président) répond par la négative en indiquant que pour les nouvelles catégories de licences, les compétitions détentes sont alignées sur les dirigeants.

M. CHASSAGNARD (Côte Azur) est surpris de la proposition du Président de proposer aux Présidents de Ligues d'établir le budget de la FFVB.

M. DELOUTRE (Président) indique qu'il n'est pas du ressort des ligues de faire des propositions de budget de la Fédération. Après avoir entendu les observations des congressistes, il suggère que les Présidents de Ligues fassent les orientations politiques budgétaires, faisant suite aux nouvelles propositions financières qui n'ont pas reçu un avis favorable suffisant. Des réajustements politiques seront nécessaires pour une meilleure compréhension.

M. BOUR (Lorraine) revient sur le rôle du Conseil National des Ligues (CNL). Il indique qu'il avait interpellé plusieurs fois le Président en indiquant que le CNL était un contre pouvoir. Or aujourd'hui, il constate que c'est la 2^{ème} fois que le Président propose au CNL de faire des contres propositions à la Fédération.

M. BOUR (Lorraine) souhaite avoir la notification mentionnant que le CNL est entériné, avoir les statuts. Puis, il revient sur le problème du budget non voté sur les 3 dernières années. En l'espace d'un an, cela fait 3 fois que l'on établit un budget. Il mentionne également de proposer un vote de défiance.

S. DELOUTRE (Président) mentionne le fait que le Comité Directeur Fédéral peut se désengager de ses responsabilités en tant qu'élu.

Mme BAWEDIN (Administrateur Fédéral) pense que l'équipe en place est capable de proposer un budget prévisionnel mais indique qu'il y a de la critique non constructive. La critique constructive aurait voulu que ceux qui savent faire proposent des solutions en s'adressant aux responsables financiers pour établir des propositions financières. Elle indique que même si une Assemblée Générale Financière se déroule dans 6 mois, on va revivre la même chose. Elle affirme qu'à l'Assemblée Générale de Grenoble, elle a été témoin d'un lobbying pour le vote contre le Rapport Moral. Elle a l'expression que certains, quoiqu'il arrive, vont empêcher le fonctionnement de la Fédération.

Elle indique que certaines institutions se demandent si le Volley-Ball est à la hauteur. Elle termine en mentionnant d'être constructif et elle souhaite arrêter les conflits.

(Applaudissements)

M. BOISSEAU (Secrétaire Général) informe que la salle doit être vidée par mesure de sécurité à 18h00.

M. MARTIN DOUYAT (Centre) intervient dans le sens de Mme BAWEDIN en faisant un constat sur les votes des dernières Assemblées Générales qui vont dans le développement et l'assainissement de la situation financière de la Fédération. Il préconise de mettre un terme aux querelles politiques. Il mentionne qu'il faut élever le débat.

(Applaudissements)

M. DELOUTRE (Président) le remercie et demande s'il y a une autre contre proposition que celle faite par la CCF sur le pourcentage des augmentations.

M. LARZUL (Ile de France) souhaite une interruption de séance de 2 minutes.

M. BOISSEAU (Secrétaire Général) est d'accord avec le Président, mais demande un effort aux ligues sur l'adoption des règlements.

(Suspension de séance)

Dans la salle : évoque le cri d'alerte des clubs sur le mal être en matière financière.

M. DELOUTRE (Président) est bien conscient de cette situation.

(Reprise de séance)

M. DELOUTRE (Président) demande si dans la salle d'autres propositions financières sont présentées à l'Assemblée Générale ?

Melle VALLOGNES (Basse-Normandie) mentionne qu'elle n'a pas fait d'opposition permanente mais affirme la gravité du problème de fond quant au résultat négatif. Elle demande à l'équipe actuelle de prendre compte de ce qu'il s'est passé durant les 2 Assemblées Générales. Elle affirme que les ligues ne sont pas très écoutées et dit que ce n'est pas le rôle du Conseil National des ligues de faire des propositions mais celui d'une Assemblée Générale Extraordinaire.

M. VANDELANOOTE (Aquitaine) fait une contre proposition : conserver les tarifs qui sont proposés pour 2009/2010 et de moins augmenter les seniors espoirs et juniors cadets avec une diminution des actions en conséquence.

M. MORILLO (Côte Azur) indique que la présentation du budget prévisionnel ne cible pas l'année 2008 et mentionne qu'il apparaît une crainte sur l'équilibre du budget. Il propose d'accepter une augmentation quelle que soit le pourcentage, à condition qu'une partie de la somme soit affectée au remboursement de la dette.

M. KURTZ (Alsace) rejoint l'intervention de la Ligue Côte d'Azur à savoir une augmentation de 4% à la seule condition que la moitié soit affectée au remboursement du « déficit » et la moitié à l'aide à l'emploi et CRE. La Fédération resterait à dépenses constantes du budget habituel et l'augmentation serait « affectée » de 2% pour combler le déficit et 2% pour l'aide à l'emploi et CRE.

M. DELOUTRE (Président) évoque que politiquement s'il y avait des ressources entrantes non valorisées, elles seraient réparties selon une règle de 3. Au même titre, la Fédération pourrait proposer sur cette augmentation, 1/3 est impacté directement sur le passif, 1/3 est impacté directement aux ligues en plus du projet global, 1/3 aux fonds propres de la Fédération.

M. KURTZ (Alsace) parle de ressources supplémentaires liées à un delta de 4%. Par contre, pour ce qui est de « nouvelles recettes », il propose de l'évoquer éventuellement avec le Conseil National des Ligues en fixant les priorités.

M. DELOUTRE (Président) propose de suivre la proposition de la CCF en faisant une augmentation forfaitaire de 4% global comprenant les engagements et les licences. Sur ces 4%, un pourcentage est affecté sur le passif et un pourcentage sur le développement.

M. MORILLO (Côte Azur) intervient sur le calcul proposé. Il souhaite savoir quelles seront les conséquences financières d'une augmentation de 4% sur un global en y ajoutant les engagements alors qu'initialement on parlait d'une augmentation de licences ? Il indique que c'est une augmentation de masse de produits supérieure par rapport à celle qui était initialement proposée et refusée.

M. GUILLET (Président de la CSOEAG) établit un vote nominativement en raison du départ de certaines ligues.

Résultat du Vote

NOUVELLE PROPOSITION SUR LA TARIFICATION SUR L'ENSEMBLE DES ENGAGEMENTS ET LICENCES 4%

Nombre de voix inscrites :	3758 voix
Nombre de voix représentées :	3096 voix
Ligues non présentes dans la salle :	Bretagne (93 voix) – Basse-Normandie (35 voix) - Provence (101 voix)
Nombre de délégués présents :	51 délégués
Majorité requise:	1616 voix
Ligues présentes :	23/32
Ligue représentée :	1 (Mayotte – pouvoir donné à la Ligue de la Réunion)
Ligues non présentes :	(Aquitaine (61 voix) - Bourgogne (24 voix) - Guyane – Iles du Nord - Limousin – Martinique – Midi-Pyrénées – Nouvelle-Calédonie – Picardie (45 voix) - St Pierre et Miquelon - Wallis et Futuna)
<u>Pour</u> :	2268 voix Alsace (154 voix) – Aquitaine (123 voix) - Auvergne (50 voix) - Bourgogne (50 voix) - Bretagne (187 voix) - Centre (93 voix) – Champagne-Ardenne (28 voix) - Côte d'Azur (160 voix) - Flandres (235 voix) – Franche-Comté (14 voix) - Guadeloupe (38 voix) – Languedoc-Roussillon (191 voix) - La Réunion (68 voix) – Lorraine (141 voix) - Mayotte (50 voix) – Pays de la Loire (277 voix) – Picardie (46 voix) – Provence (51 voix) – Rhône-Alpes (312 voix)
<u>Contre</u> :	793 voix Corse (23 voix) - Ile de France (584 voix) – Haute-Normandie (74 voix) – Poitou-Charentes (112 voix)
<u>Abstentions</u> :	35 voix Basse-Normandie (35 voix)

→ Proposition adoptée à la majorité absolue

M. DELOUTRE (Président) indique qu'à partir du résultat du vote, la Fédération va faire une étude de budget qui sera soumise aux ligues et une Assemblée Générale Financière sera tenue afin d'harmoniser les différents axes.

M. ALBE (Administrateur Fédéral) nous livre un calcul sommaire qu'il a effectué sur le compte de résultat de 2008. Il indique *qu'avec 2 millions (chiffre arrondi) de produits licences, avec une application de 4%, cela fait 80 000 euros d'augmentation. Sur ces 80 000 euros d'augmentation, augmentation qui sera répercutée sur 2 années (2009 et 2010), l'impact qu'il va y avoir au niveau du résultat sur l'année 2009 sera de 40 000 euros dont 20 000 euros qui doivent être impactés pour combler le déficit. Obligatoirement en 2009, le résultat, si on est à l'équilibre, il faudra qu'il soit au moins de 20 000 euros positifs, si on applique la proposition décidée auparavant.* Or la décision proposée est d'impacter d'un tiers et non plus de moitié.

M. KURTZ (Alsace) répète la proposition qu'il a faite, à savoir la moitié du supplément de recettes, licences et engagements, sera affecté à résorber le déficit, l'autre moitié sera affectée aux centres régionaux d'entraînement (CRE) et à l'aide à l'emploi pour les ligues qui n'ont pas forcément un cadre.

M. DELOUTRE (Président) indique que l'année 2009 a été très lourde en événements internationaux en compétition et attire l'attention des difficultés sur cet aspect.

M. BOISSEAU (Secrétaire Général) attire à nouveau l'attention de la salle sur l'horaire des travaux pour terminer l'ordre du jour.

Résultat du Vote

SUITE A L'AUGMENTATION DE 4% (ENGAGEMENTS/LICENCES)

PROPOSITION SUR LA REPARTITION : 1/3 DEFICIT – 1/3 LIGUES – 1/3 FONDS PROPRES FFVB

Nombre de voix inscrites :	3758 voix
Nombre de voix représentées :	2910 voix
Ligues non présentes dans la salle :	Bretagne (93 voix) – Basse-Normandie (35 voix) – Corse (23 voix) – Poitou-Charentes (112 voix) – Provence (152 voix)
Nombre de délégués présents :	51 délégués
Majorité requise:	1616 voix
Ligues présentes :	23/32
Ligue représentée :	1 (Mayotte – pouvoir donné à la Ligue de la Réunion)
Ligues non présentes :	(Aquitaine (61 voix) - Bourgogne (24 voix) - Guyane – Iles du Nord - Limousin – Martinique – Midi-Pyrénées – Nouvelle-Calédonie – Picardie (45 voix) - St Pierre et Miquelon - Wallis et Futuna)

Pour : **2049 voix**
Aquitaine (123 voix) – Auvergne (50 voix) – Bourgogne (50 voix) – Bretagne (187 voix) - Centre (93 voix) – Champagne-Ardenne (28 voix) – Côte d'Azur (160 voix) – Flandres (235 voix) - Guadeloupe (38 voix) – Languedoc-Roussillon (191 voix) - La Réunion (68 voix) – Lorraine (141 voix) – Mayotte (50 voix) – Pays de la Loire (277 voix) – Picardie (46 voix) – Rhône-Alpes (312 voix)

Contre : **168 voix**
Alsace (154 voix) – Franche-Comté (14 voix)

Abstentions : **693 voix**
Ile de France (584 voix) - Basse-Normandie (35 voix) – Haute-Normandie (74 voix)

→ Proposition adopté à la majorité absolue

Puis **M. BOISSEAU (Secrétaire Général)** présente les propositions de la CCEE, de la CCSR et Règlement du Beach Volley

Modifications du Règlement Intérieur (cf annexe 7) : **adopté à la majorité des présents**

Modifications du Règlement Général des Epreuves Nationales (RGEN) : (cf annexe 8)

Interventions :

M. DE FABRY (Ile de France) intervient sur l'attribution des commissions notamment sur la redistribution à la CCD sur les suspensions de sanctions de terrain. Il estime que c'est du ressort de la CCS.

Adopté à la majorité des présents à l'exception de l'article 19 et 19E modifiés en séance.

M. RENAUDAT (Aquitaine) intervient sur l'appellation du Beach et Volley Ball de Plage.

Modifications du Règlement Général : (cf annexe 9) : **adopté à la majorité des présents**

Propositions de la CCEE : **adopté à la majorité des présents. Modifications insérées dans le Règlement Général.**

Règlement Général des Epreuves de Beach Volley (annexe 10) : **adopté par le Comité Directeur Fédéral des 24 et 25 avril 2009, sera à ratifier par la prochaine Assemblée Générale Ordinaire.**

Après à l'approbation par l'Assemblée Générale, les propositions ont été insérées dans les différents règlements de la FFVB accessibles sur le site fédéral.

Les Prochaines Assemblées Générales

Assemblée Générale les 4 et 5 juin 2010 à St Dié des Vosges les : **adopté à la majorité des présents**

Assemblée Générale en 2011 : Ligue des Flandres : **adopté à la majorité des présents**

Interventions :

M. DUBIER (Haute Normandie) intervient sur le déroulé de l'AG. Il propose de faire le vendredi après-midi tout ce qui concerne le passé et d'abandonner les ateliers.

M. DELOUTRE (Président) répond par l'affirmative et informe l'Assemblée Générale que cette proposition a été soumise par le Secrétaire Général au Bureau Exécutif pour revenir sur cette formule afin de ne plus être en situation d'urgence.

Il donne l'information que les Volleyades se dérouleront du 15 au 18 avril 2010 à Caen.

M. DE FABRY (Ile de France) souhaite connaître la position du Bureau Exécutif sur les vœux classés A non votés.

M. DELOUTRE (Président) informe que les vœux classés A seront examinés à l'occasion de l'Assemblée Générale Financière.

M. GANGLOFF (Président de la CCS) indique que les vœux classés A ont été pris en compte par les Commissions.

M. BOISSEAU (Secrétaire Général) intervient sur les indemnités de formation : **adopté à la majorité des présents (cf annexe 11) reprises dans le document « règlement du parcours de l'excellence sportive ».**

Sur proposition **de M. KURTZ (Alsace), le Président Serge DELOUTRE** informe qu'à la signature du contrat, la ligue d'origine sera mise en copie du contrat.

Adopté à la majorité des présents

Clôture de l'Assemblée Générale à 18H02.

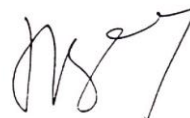
Le Président de la Commission de Contrôle,
Georges GUILLET



Le Président de la Commission de Contrôle,
Georges GUILLET



Le Président,
Serge DELOUTRE



Le Secrétaire Général,
Maurice BOISSEAU